



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



51^e CONSEIL DIRECTEUR

63^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., É-U, du 26 au 30 septembre 2011

Point 8.7 de l'ordre du jour provisoire

CD51/INF/7 (Fr.)

15 août 2011

ORIGINAL : ESPAGNOL

RÉSOLUTIONS ET AUTRES ACTIONS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES REVÊTANT UN INTÉRÊT POUR L'OPS

TABLE DES MATIÈRES

A.	Soixante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé	2
B.	Quarante-et-unième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains	20
C.	Organisations sous-régionales	31

A. SOIXANTE-QUATRIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

1. La 64^e Assemblée mondiale de la Santé a été inaugurée le 16 mai 2011 à Genève avec la participation de représentants et de délégués de 193 États Membres. Dans son allocution à l'Assemblée, le docteur Margaret Chan, Directeur général, a souligné qu'il était important que nous « nous souvenions des gens », et que tous les débats n'ont de sens que s'ils permettent d'améliorer la santé des gens et de soulager les souffrances. En ce sens, elle a fait remarquer les avancées observées dans différents domaines tels que la tuberculose, l'infection par le VIH/sida, l'amélioration de la santé infantile grâce aux vaccins, les préparatifs pour la grippe pandémique, les progrès dans les conférences ministérielles préparatoires à la réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles qui se tiendra dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, et les accords obtenus par la Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant, entre autres thèmes. Elle a également mis en relief les défis qui se posent dans un monde toujours plus complexe, comme la crise financière, le changement climatique, les catastrophes naturelles et la situation de la violence, entre autres. Par ailleurs, face à la crise financière et aux défis qui continuent à se poser dans le domaine de la santé, elle a fait remarquer que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a initié un processus de réformes administratives, financières et de gestion, et a invité tous les participants à se joindre à ce processus.

2. Parmi les principaux orateurs, ont participé Son Excellence Madame Sheikh Hasina, Premier Ministre du Gouvernement du Bangladesh, qui a fait référence aux progrès notables réalisés par son pays, en particulier en ce qui concerne la mortalité maternelle, qui a diminué de 66% en dix ans, et Bill Gates de la Fondation Bill et Melinda Gates, qui a remercié l'OMS et ses États Membres de son leadership continu, a reconnu le travail réalisé et a convoqué la Décennie des vaccins. Il a souligné qu'avec un investissement plus important dans les vaccins et l'immunisation, pour l'an 2020, 10 millions de morts pourraient être évitées et a appelé à travailler tous ensemble à cet objectif, en tenant compte du fait que la santé mondiale est la pierre angulaire pour atteindre la prospérité mondiale.

3. En sa fonction de première Vice-présidente de la 63^e Assemblée mondiale de la Santé, la Ministre de la Santé du Salvador, docteur María Isabel Rodríguez, a pris en charge l'inauguration de l'Assemblée et s'est adressée à cette dernière au nom des pays des Amériques. Elle a souligné l'importance de la Consultation régionale de haut niveau des Amériques sur les maladies chroniques non transmissibles et l'obésité, préparatoire à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle est ressorti l'impact qu'ont ces maladies pour nos pays et le monde. Par ailleurs, elle a fait référence à la Consultation régionale sur les avancées en matière d'accès universel, de prévention, de traitement, des soins et de l'appui concernant le VIH dans la Région, et à cet égard, elle a mentionné les réussites obtenues et a prié instamment de ne pas réduire la coopération des gouvernements, des organismes multilatéraux et des donateurs

internationaux, du fait que cette coopération est indispensable pour que les progrès ne reculent pas. Elle a également fait un appel à l'Assemblée pour qu'elle approuve le lancement de la Semaine mondiale de la Vaccination à partir de 2012.

4. Enfin, elle a reconnu le travail que réalise l'Organisation et son impact sur la santé des populations. Cependant, elle a souligné que de grands changements se sont produits dans la santé internationale, d'une part, les progrès accomplis dans l'appel collectif à l'alignement de la coopération internationale sur les priorités des pays (Déclaration de Paris de 2005) et de l'autre, un processus de dispersion et de fragmentation de la gouvernance de la santé internationale, accompagné d'une augmentation des acteurs avec leurs propres priorités, et l'affaiblissement du multilatéralisme, qui a un impact négatif sur les capacités nationales des gouvernements et dans la gestion des ressources de la coopération. Le docteur Rodríguez a appelé à renforcer l'unité de pensée et d'action, en particulier face à la crise financière mondiale tout en préservant les principes d'équité, de solidarité et de justice sociale d'Alma Ata. La lutte pour l'unité, dans l'entendement mutuel et la solidarité de tous les peuples, doit être une partie fondamentale du renforcement des organismes multilatéraux.

5. Lors de la première session plénière, l'Assemblée mondiale de la Santé a approuvé la candidature du docteur Christos Patsalides, Ministre de la Santé de Chypre, et l'a élu Président de la 64^e Assemblée mondiale de la Santé. Ensuite ont été désignés les cinq Vice-présidents, les délégués de la République populaire démocratique de Corée, de l'Iran, du Nigeria, des Philippines et de Trinité et Tobago. Ils ont ensuite poursuivi avec les thèmes suivants :

- a) La Commission des Lettres de Créances a été établie, composée de neuf États Membres, parmi lesquels les délégués de la Barbade et du Costa Rica pour la Région des Amériques.
- b) L'ordre du jour de la 64^e Assemblée mondiale de la Santé comportait 20 points, dont la majorité se rapportait à des questions de politique sanitaire et le reste à des affaires administratives, budgétaires et institutionnelles. De même que lors des assemblées antérieures, ces questions ont été traitées dans les commissions et dans les sessions plénières. L'Assemblée mondiale de la Santé a approuvé 28 résolutions. Les versions complètes de ces résolutions, ainsi que d'autres documents relatifs à l'Assemblée mondiale de la Santé peuvent être consultées sur la page électronique de l'OMS : http://apps.who.int/gb/f/f_wha64.html.
- c) La majorité de ces résolutions ont un intérêt spécial tant pour les États Membres de la Région des Amériques que pour le Bureau régional. Parmi ces résolutions se distinguent celles ayant trait au renforcement des soins infirmiers et obstétricaux; les structures de financement durable de la santé et couverture universelle; l'eau potable, l'assainissement et la santé ; les mécanismes pour le contrôle et la

prévention du choléra ; la réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles, et les objectifs du Millénaire pour le développement, entre autres.

6. L'annexe I offre un résumé des résolutions correspondantes.

Autres questions : Conseil directeur

7. La 129^e réunion du Conseil exécutif a eu lieu le 25 mai. Ont participé à cette réunion les délégués de la Barbade, du Canada, du Chili, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique et du Mexique pour la Région des Amériques.

8. L'ordre du jour de la 129^e session du Conseil exécutif (CE) comportait le rapport sur le plan de travail et le rapport d'établissement du Groupe consultatif d'experts en recherche et développement : financement et coordination, le thème du financement de l'OMS à l'avenir, et la réforme de l'OMS; ainsi que des questions administratives, budgétaires et financières; des questions de personnel et d'autres questions d'information.

9. Le Conseil a approuvé la décision EB129(8) : Réforme de l'OMS pour un avenir plus sain, où il est décidé d'établir un processus consultatif transparent sur la réforme de l'OMS et le Directeur général est prié de préparer pour la fin juin 2011 trois documents de concept, qui seront révisés au long du processus consultatif, sur : la gouvernance de l'OMS, l'évaluation indépendante de l'OMS, et le Forum mondial de la Santé. En référence aux Comités régionaux, il est demandé que sur la base des documents de concept actualisés, des débats de nature stratégique soient organisés sur le processus de réforme de l'OMS. Le Conseil a décidé qu'une réunion extraordinaire du Conseil exécutif sera tenue en novembre 2011 pour examiner les résultats de la consultation et les projets de propositions préparés par le Secrétariat ou proposés par les États Membres. Les États Membres sont également instamment priés d'appuyer le processus et d'y participer activement.

10. Enfin, le Conseil a pris note des rapports présentés et a approuvé la date et le lieu de la 65^e Assemblée mondiale de la Santé, entre autres. Il a été convenu que la 65^e Assemblée mondiale de la Santé se tiendra au Palais des Nations, à Genève, à partir du lundi 21 mai 2012, et que la réunion sera clôturée au plus tard le samedi 26 mai 2012. Le Conseil a également décidé que sa 130^e réunion sera inaugurée le lundi 16 janvier 2012, au siège de l'OMS à Genève et qu'elle se clôturera au plus tard le lundi 23 janvier 2012; que la 15^e réunion du Comité de programme, budget et administration du Conseil exécutif aura lieu le jeudi 12 et le vendredi 13 janvier 2012, au siège de l'OMS, y que sa 16^e réunion aura lieu le jeudi 17 et le vendredi 18 mai 2012, au siège de l'OMS à Genève.

11. Les versions complètes de ces rapports, ainsi que d'autres documents connexes, peuvent être consultés sur la page web de l'OMS : <http://apps.who.int/gb/f/index.html>.

Mesures à prendre par le Conseil directeur

12. Le Conseil directeur est prié de prendre note de ces résolutions et de considérer leurs implications pour la Région des Amériques.

Annexes

ANNEXE

Table 1 : Thèmes techniques et de politique sanitaire

Résolution	Thèmes (et documents de référence)	Résumé des résolutions approuvées à la 64 ^{ème} Assemblée mondiale de la Santé	Résolutions et documents de l'OPS
WHA64.1	Application du Règlement sanitaire international (2005) EB128/5 EB128/5 Add.I	Ayant examiné le rapport final du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) eu égard à la grippe pandémique A (H1N1) 2009, l'Assemblée mondiale de la Santé invite instamment les États Membres à soutenir la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport final du Comité d'examen. Prie le Directeur général de présenter à la Soixante-sixième Assemblée mondiale de la Santé (AMS66), par l'intermédiaire du Conseil exécutif, une mise à jour exposant les progrès accomplis dans l'application des recommandations du Comité d'examen, et de fournir un soutien technique aux États Membres dans la mise en œuvre des recommandations du Comité..	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement sanitaire international, CD43.R13 • Rapport sur les progrès réalisés en matière technique : Règlement sanitaire international (y compris le rapport sur la pandémie A [H1N1] 2009), CD49/INF/2, Rév.1. CD49/INF/2, Rév.1 • Rapport d'avancement sur les questions techniques : Mise en œuvre du Règlement sanitaire (2005), CD50/INF/6 • Sécurité sanitaire internationale : Mise en œuvre du Règlement sanitaire international (2005), CSP27.R13
WHA64.2	Financement futur de l'OMS EB128/21 EB128/INF.DOC/2 EB128/INF.DOC/3 EB129 (8)	L'AMS, ayant examiné le rapport du Directeur général intitulé «Organisation mondiale de la Santé : réformes pour un avenir sain », approuve le programme de réforme exposé dans le rapport et invite instamment les États Membres à appuyer la mise en œuvre du programme de réforme.	
WHA64.5	Préparation en cas de grippe pandémique : échange des virus grippaux et accès aux	L'AMS ayant examiné le rapport du groupe de travail d'États Membres à ce sujet adopte conformément à l'article 23 de la Constitution de l'OMS, le Cadre de préparation en cas de grippe	<ul style="list-style-type: none"> • Préparatifs en cas de grippe aviaire et de grippe pandémique, CD48/INF/3 • Rapport sur les progrès réalisés en matière technique: Règlement sanitaire international (y compris le rapport sur la

Résolution	Thèmes (et documents de référence)	Résumé des résolutions approuvées à la 64 ^{ème} Assemblée mondiale de la Santé	Résolutions et documents de l'OPS
	vaccins et autres avantages EB128/4	pandémique, et invite instamment les États Membres à mettre en œuvre le Cadre de préparation en cas de grippe pandémique ; et à fournir des ressources adéquates pour sa mise en œuvre. Prie le Directeur général, en consultation avec le Groupe consultatif de mettre en œuvre le Cadre ; de suivre et d'examiner le fonctionnement; de faire rapport, sur les progrès sur une base biennale à l'AMS par l'intermédiaire du Conseil exécutif.	<p>pandémie A [H1N1] 2009), CD49/INF/2, Rév.1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'avancement sur les questions techniques : Mise en œuvre du Règlement sanitaire (2005), CD50/INF/6 • Grippe aviaire et pandémie de grippe : Rapport de situation, CSP27/8
WHA64.6	Renforcement des personnels de santé EB128.R9	Par la présente résolution, l'AMS invite instamment les États Membres à appliquer le Code de pratique mondial volontaire de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé afin que tant les pays d'origine que les pays de destination retirent des avantages des migrations internationales des personnels de santé ; à faire des dépenses consacrées à la santé une priorité pour accroître et fidéliser les personnels de santé ; à envisager de dresser ou tenir à jour un plan national en matière de personnels de santé qui fasse partie intégrante d'un plan national de santé... à mettre au point des stratégies et des politiques pour attirer davantage d'agents de santé dans les zones isolées et les zones rurales et à améliorer les conditions pour les fidéliser ; et à renforcer les systèmes d'information sur les personnels sanitaires pour améliorer les actions sur ce thème.	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et consolidation de la gestion des ressources humaines dans le secteur de la santé, CD43.R6 • Observatoire des ressources humaines en santé, CD45.R9 • Ressources humaines en santé : Enjeux critiques pour la Région des Amériques : tables rondes, CD47/19 • Stratégie pour le développement des compétences du personnel de santé dans les systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires, CD50.R7 • Cibles régionales en matière de ressources humaines en santé 2007–2015, CSP27.R7

Résolution	Thèmes (et documents de référence)	Résumé des résolutions approuvées à la 64 ^{ème} Assemblée mondiale de la Santé	Résolutions et documents de l'OPS
WHA64.7	Renforcement des soins infirmiers et obstétricaux EB128.R11	Par la présente résolution, l'AMS invite instamment les États Membres à définir des plans d'action pour le développement des soins infirmiers et obstétricaux, faisant partie intégrante des plans de santé nationaux ou infranationaux... à participer ... à la formation, en tant que force de transformation, des personnels infirmiers et obstétricaux... à collaborer au renforcement de la législation nationale ou infranationale et de la réglementation qui régissent ces professions; à renforcer l'ensemble de données sur les personnels infirmiers et obstétricaux pour qu'elles fassent partie intégrante des systèmes d'information nationaux et infranationaux sur les personnels de santé... à faire appel à ces acteurs pour l'élaboration des politiques et la programmation en matière de santé et de système de santé... à associer les personnels infirmiers et obstétricaux à l'élaboration et à la planification de programmes de ressources humaines... à appliquer le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé vu les conséquences qu'entraîne au niveau national la perte de personnel infirmier qualifié.	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et consolidation de la gestion des ressources humaines dans le secteur de la santé, CD43.R6 • Observatoire des ressources humaines en santé, CD45.R9 • Ressources humaines en santé : Enjeux critiques pour la Région des Amériques : tables rondes, CD47/19 • Stratégie pour le développement des compétences du personnel de santé dans les systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires, CD50.R7 • Cibles régionales en matière de ressources humaines en santé 2007–2015, CSP27.R7
WHA64.8	Renforcement du dialogue national afin d'instaurer des politiques, stratégies et plans de santé plus solides EB128.R12	L'AMS invite instamment les États Membres à faire preuve d'initiative et à prendre une part active au processus d'élaboration de politiques et stratégies nationales ou infranationales de santé solides, reposant sur des consultations larges et constantes et sur la participation de tous les partenaires concernés... et sur les objectifs généraux de la couverture universelle, les soins	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la performance des systèmes de santé, CD43/18 • Soins de santé primaires aux Amériques : leçons apprises ces 25 dernières années et futurs défis, CD44.R6 • Déclaration régionale sur les nouvelles orientations pour les soins de santé primaires, CD46/13 • Panel sur les soins de santé primaires : aborder les déterminants et renforcer les systèmes de santé CD48/14, Rév. 1, CD48/14, Add.I et CD48/14, Add.II

Résolution	Thèmes (et documents de référence)	Résumé des résolutions approuvées à la 64 ^{ème} Assemblée mondiale de la Santé	Résolutions et documents de l'OPS
		<p>primaires centrés sur la personne et la prise en compte de la santé dans toutes les politiques, ainsi que sur un bilan complet et équilibré reposant sur des données factuelles concernant la situation sanitaire du pays et son système de santé, et à faire en sorte que les politiques, stratégies et plans nationaux de santé soient intégrés aux plans de développement du pays; à renforcer leurs capacités institutionnelles, selon les besoins, pour harmoniser et coordonner les programme des donateurs avec les politiques, stratégies, priorités et plans nationaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux intégrés de services de santé fondés sur les soins de santé primaires, CD49.R22.
<p>WHA64.9</p>	<p>Structures durables de financement de la santé et couverture universelle EB128.R8</p>	<p>Par la présente résolution, l'AMS invite instamment les États Membres à veiller à ce que les systèmes de financement de la santé évoluent de telle sorte qu'ils permettent d'éviter les paiements directs importants au point de prestation et comportent une méthode de prépaiement des cotisations financières pour les soins et services de santé, ainsi qu'un mécanisme de répartition des risques sur l'ensemble de la population pour éviter les dépenses de santé catastrophiques et l'appauvrissement des personnes ayant eu à se faire soigner; à viser la couverture universelle d'un coût abordable et l'accès universel aux soins de santé pour tous sur une base d'équité et de solidarité... moyennant le renforcement d'une budgétisation équitable et durable des ressources financières... à faire en sorte que les fonds extérieurs destinés à des interventions sanitaires spécifiques ne détournent pas l'attention accordée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soins de santé primaires aux Amériques : leçons apprises ces 25 dernières années et futurs défis, CD44.R6 • Panel sur les soins de santé primaires : aborder les déterminants et renforcer les systèmes de santé CD48/14, Rév.1 CD48/14, Add.I • Réseaux intégrés de services de santé fondés sur les soins de santé primaires, CD49.R22. • Stratégie pour le développement des compétences du personnel de santé dans les systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires, CD50.R7

Résolution	Thèmes (et documents de référence)	Résumé des résolutions approuvées à la 64 ^{ème} Assemblée mondiale de la Santé	Résolutions et documents de l'OPS
		<p>aux priorités sanitaires du pays ; à planifier la transition de leur système de santé vers la couverture universelle tout en continuant à préserver la qualité des services et à répondre aux besoins de la population afin de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement... à promouvoir l'efficacité, la transparence et la responsabilité des systèmes de gestion du financement de la santé ; à faire en sorte que dans l'allocation générale des ressources un équilibre approprié soit établi entre promotion de la santé, prévention de la maladie, réadaptation et fourniture des soins de santé.</p>	
<p>WHA64.10</p>	<p>Renforcement au niveau national des capacités de gestion des urgences sanitaires et des catastrophes et de la résilience des systèmes de santé EB128.R10</p>	<p>La présente résolution invite instamment les États Membres à renforcer les programmes de gestion des urgences sanitaires et de l'ensemble des risques liés aux catastrophes dans le cadre des systèmes nationaux et infranationaux de santé ; à faciliter l'accès des gouvernements et autres organismes apparentés concernés à l'information sur les types et quantités de matières dangereuses stockées, utilisées ou transportées afin de soutenir une gestion efficace des urgences sanitaires et des catastrophes ; à mettre au point des programmes de sécurisation et de préparation des établissements hospitaliers, et que tous les établissements de santé soient préparés à faire face à des urgences internes et externes; à établir, à promouvoir et à encourager une collaboration aux niveaux régional et infrarégional, ainsi qu'une</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Protection civile et réponse, CD45/27 • Progress Report on National and Regional Health Disaster Preparedness and Response, CD47/INF/4. • Table ronde sur la sécurité des hôpitaux, CD49/22. • Rapport sur la table ronde sur la sécurité des hôpitaux : un objectif à notre portée, CD49/22, Add.I • Plan d'action sur la sécurité des hôpitaux, CD50.R15 • Hôpitaux sûrs : Une initiative régionale sur les installations sanitaires résistantes aux catastrophes, CSP27.R14

Résolution	Thèmes (et documents de référence)	Résumé des résolutions approuvées à la 64 ^{ème} Assemblée mondiale de la Santé	Résolutions et documents de l'OPS
		coopération interrégionale dans le cadre de l'OMS ; et à renforcer le rôle que joue le personnel de santé local dans le système de gestion des urgences sanitaires et des catastrophes.	
WHA64.11	Préparation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, faisant suite à la Conférence de Moscou EB128/17	L'AMS approuve la Déclaration de Moscou comme contribution essentielle à la préparation de la réunion de haut niveau et invite instamment les États Membres à continuer de contribuer à la préparation de la réunion de haut niveau aux échelons national, régional et international, y compris lorsque cela est faisable et utile, par une analyse de la situation concernant les maladies non transmissibles et leurs facteurs de risque, et par une évaluation des capacités nationales et de l'action des systèmes de santé face aux maladies non transmissibles; à se faire représenter au niveau des chefs d'État et de gouvernement à la réunion de haut niveau ; à lancer un appel à l'action dans un document final concis et pragmatique et à envisager, le cas échéant, d'inclure dans leur délégation à la réunion de haut niveau des parlementaires et des représentants de la société civile.	<ul style="list-style-type: none"> • Maladies cardiovasculaires, et notamment l'hypertension artérielle, CD42.R9 • Convention-cadre pour la lutte anti-tabac, CD43.R12. • Le handicap : prévention et réhabilitation dans le contexte du droit de la personne de jouir du niveau le plus élevé possible de santé physique et mentale et autres droits connexes, CD47.R1 • Stratégie régionale et plan d'action pour une approche intégrée de la prévention des maladies chroniques et de la lutte contre celles-ci, y compris l'alimentation, l'activité physique et la santé, CD47.R9 • Réponse de la santé publique aux maladies chroniques, CSP26.R15 • Méthodes collectives et individuelles pour la prévention et la prise en charge du diabète et de l'obésité, CD48.R9
WHA64.12	Rôle de l'OMS dans le suivi de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs	L'AMS, exprimant sa profonde préoccupation devant la lenteur des progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement visant à réduire la mortalité de l'enfant et améliorer la santé maternelle; et constatant qu'il faut faire beaucoup plus pour	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs de développement pour le millénaire et cibles sanitaires, CD45.R3 • Le paludisme et les objectifs de développement internationalement convenus, incluant ceux convenus dans la Déclaration du millénaire, CD46.R13 • L'alliance stratégique pour la réalisation des objectifs du

Résolution	Thèmes (et documents de référence)	Résumé des résolutions approuvées à la 64 ^{ème} Assemblée mondiale de la Santé	Résolutions et documents de l'OPS
	<p>du Millénaire pour le développement (New York, septembre 2010) EB128.R1</p>	<p>atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement étant donné que les progrès ont été inégaux d'une Région à l'autre ainsi que d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays, même si les pays en développement ont fait des efforts importants; invite instamment les États Membres à mettre en œuvre les recommandations formulées par la Commission de l'Information et de la Responsabilisation en matière de Santé de la Femme et de l'Enfant afin d'aboutir à un meilleur compte rendu des résultats et de l'utilisation des ressources ; prie le Conseil exécutif d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission à partir de sa cent trentième session en janvier 2012.</p>	<p>Millénaire pour le développement , CD47/INF/2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visages, voix et lieux : réponse des communautés aux Objectifs du millénaire pour le développement, CSP27/14 • Débat en panel sur l'Alliance panaméricaine pour la nutrition et le développement en vue de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement, CD49/23, Rév.1 • Rapport sur le panel sur l'Alliance panaméricaine pour la nutrition et le développement en vue de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement, CD49/23, Add.I
<p>WHA64.13</p>	<p>Vers une réduction de la mortalité périnatale et néonatale</p>	<p>L'AMS invite instamment les États Membres à faire en sorte que les autorités sanitaires des pays qui enregistrent un taux élevé de mortalité périnatale et néonatale utilisent leurs fonctions de tutelle et de direction pour mobiliser d'autres institutions et secteurs et, grâce à ce potentiel supplémentaire, réduire davantage la mortalité néonatale et périnatale évitable en améliorant la continuité des soins prodigués aux mères et aux enfants; à affermir encore l'engagement politique en faveur d'une mise en œuvre effective des plans nationaux, régionaux et/ou mondiaux existants, avec l'application de stratégies et d'interventions fondées sur des données factuelles, y compris l'initiative des hôpitaux « amis des bébés » pour améliorer la santé périnatale et néonatale et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vaccins et immunisation, CD42.R8 • Santé infantile, CD42.R12 • Vaccins et immunisation, CD43.R1 • Soutien aux programmes de vaccination - Élimination de la rubéole et du syndrome de rubéole congénitale (SRC), CD44.R1 • La prise en charge intégrée des maladies de l'enfance (PCIME) et sa contribution à la réalisation des objectifs de développement du millénaire, CD44/12 • Objectifs de développement pour le millénaire et cibles sanitaires, CD45.R3 • Stratégie régionale visant au maintien des programmes nationaux d'immunisation dans les Amériques, CD47.R10 • La santé néonatale dans le contexte de la santé maternelle, infantile et juvénile pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire énoncés dans la Déclaration des

Résolution	Thèmes (et documents de référence)	Résumé des résolutions approuvées à la 64 ^{ème} Assemblée mondiale de la Santé	Résolutions et documents de l'OPS
		améliorer l'accès équitable à des services de santé de qualité pour la mère, le nouveau-né et l'enfant; à faire des soins périnataux et néonataux une priorité et à élaborer, s'il y a lieu, des plans pour un accès universel à des interventions d'un bon rapport coût/efficacité; et à renforcer le système de surveillance de la mortalité périnatale et néonatale.	<p>Nations Unies pour le Millénaire, CD47.R19</p> <ul style="list-style-type: none"> Stratégie et plan d'action régionaux sur la santé néonatale dans le contexte des soins apportés à la mère, au nouveau-né et à l'enfant, CD48.R4, Rév.I Vaccins et immunisation, CSP26.R9 Prise en charge intégrée des maladies de l'enfance (PCIME), CSP26.R10 Stratégie régionale pour la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles, CSP26.R13
WHA64.14	Stratégie mondiale du secteur de la santé sur le VIH/sida, 2011-2015 EB128/10	L'AMS approuve la stratégie mondiale du secteur de la santé sur le VIH/sida, 2011-2015 et proclame la vision et les orientations stratégiques de la stratégie mondiale du secteur de la santé sur le VIH/sida, 2011-2015, y compris les mesures recommandées au niveau des pays et au niveau mondial et les contributions attendues de l'OMS. Constate avec satisfaction que la stratégie mondiale du secteur de la santé sur le VIH/sida, 2011-2015 est harmonisée avec d'autres stratégies portant sur des questions de santé publique connexes, y compris la stratégie de l'ONUSIDA pour 2011-2015 et invite instamment les États Membres à adopter la stratégie mondiale du secteur de la santé sur le VIH/sida, 2011-2015; à mettre en œuvre la stratégie en fonction des quatre orientations stratégiques pour orienter la riposte comme décrit dans la stratégie.	<ul style="list-style-type: none"> Syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) dans les Amériques, CD42.R13 Syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) dans les Amériques, CD43.R16 Intensification du traitement dans le cadre d'une réponse intégrée au VIH/SIDA, CD45.R10 Stratégie régionale de contrôle de la tuberculose pour 2005–2015, CD46.R12 Plan stratégique régional de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour le VIH/SIDA/MTS (2006–2015), CD46.R15 Syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) aux Amériques, CSP26.R12 Stratégie et plan d'action pour l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et de la syphilis congénitale, CD50.R12
WHA64.15	Choléra : dispositif de lutte et de prévention EB128.R7	Par la présente résolution, l'AMS invite instamment les États Membres à envisager les questions liées à la santé, à l'hygiène, à l'eau, à	<ul style="list-style-type: none"> XIIe Réunion interaméricaine, au niveau ministériel sur la santé et l'agriculture, CD43.R5 Santé, eau potable et assainissement dans le développement

Résolution	Thèmes (et documents de référence)	Résumé des résolutions approuvées à la 64 ^{ème} Assemblée mondiale de la Santé	Résolutions et documents de l'OPS
		<p>l'assainissement et à l'environnement comme des parties intégrantes et interdépendantes des politiques et plans de développement, à allouer des ressources en conséquence et à prendre des mesures, afin de prévenir ou de diminuer les risques de voir survenir des épidémies de choléra, en accordant l'attention voulue à la situation et aux besoins des groupes de population les plus exposés ; à renforcer les activités de surveillance et de notification... et à intégrer effectivement la surveillance de cette maladie dans les systèmes de surveillance généraux ; à s'efforcer de mobiliser des ressources techniques et financières suffisantes... à renforcer les mesures de sensibilisation en raison du caractère intersectoriel de la maladie ; à s'abstenir d'imposer aux pays touchés ou exposés des restrictions au commerce ou à la libre circulation qui ne peuvent être justifiées par des préoccupations de santé publique... à envisager, après avoir entrepris des activités de planification, d'administrer des vaccins, le cas échéant, en même temps que d'autres méthodes recommandées de prévention et de lutte complémentaires qui ne s'y substitueraient pas.</p>	<p> durable, CD43.R15</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13^e Réunion interaméricaine, au niveau ministériel sur la santé et l'agriculture (RIMSA), CD44.R7 • Rapport sur la 14^e Réunion interaméricaine, au niveau ministériel sur la santé et l'agriculture, CD46/14 • 15^e Réunion interaméricaine, au niveau ministériel sur la santé et l'agriculture (RIMSA) : « Agriculture et santé : une alliance pour l'équité et le développement rural aux Amériques », CD48.R13 • Innocuité des aliments, CD42.R3
<p>WHA64.17</p>	<p>Paludisme EB128/14</p>	<p>L'AMS invite instamment les États Membres à continuer d'accorder au paludisme une place prioritaire dans les programmes politiques et de développement, à préconiser avec vigueur un financement à long terme adapté et prévisible pour la lutte antipaludique et à maintenir durablement les engagements financiers nationaux en sa faveur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire reculer le paludisme dans la Région des Amériques, CD42.R15 • Le paludisme et les objectifs de développement internationalement convenus, incluant ceux convenus dans la Déclaration du millénaire, CD46.R13 • Gestion intégrée des vecteurs : une réponse intégrée aux maladies à transmissions vectorielle, CD48.R8

Résolution	Thèmes (et documents de référence)	Résumé des résolutions approuvées à la 64 ^{ème} Assemblée mondiale de la Santé	Résolutions et documents de l'OPS
		<p>afin d'accélérer la mise en œuvre des politiques et des stratégies recommandées par l'OMS pour atteindre les cibles fixées par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA58.2 et les OMD ; à entreprendre des examens complets des programmes de lutte antipaludique... afin de préserver les acquis de la lutte antipaludique, à prendre des mesures immédiates pour parer aux principales menaces... à respecter les engagements et les règlements internationaux existants concernant l'utilisation des pesticides, en particulier la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Stockholm, 2004); à accroître le financement de la recherche-développement sur la prévention, l'endiguement et le traitement du paludisme; à promouvoir l'utilisation élargie des combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine, selon qu'il conviendra avec un système propre à garantir un niveau élevé d'observance du traitement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le paludisme dans les Amériques, CSP27.R11
WHA64.24	Eau potable, assainissement et santé EB128.R7 et EB128.R6	<p>Par la présente résolution, l'AMS invite instamment les États Membres à mettre au point et à renforcer, avec l'ensemble des parties prenantes, les stratégies nationales de santé publique, afin de mettre en lumière l'importance de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène, fondements de la prévention primaire ; à veiller à ce que les stratégies sanitaires nationales contribuent à la réalisation des OMD liés à l'eau et à l'assainissement tout en soutenant la réalisation progressive du droit humain à l'eau et à l'assainissement ; à renforcer les cadres politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Santé, eau potable et assainissement dans le développement humain durable, CD43.R15 • Compte-rendu de la réunion des Ministres de la santé et de l'environnement des Amériques, CSP26.R17

Résolution	Thèmes (et documents de référence)	Résumé des résolutions approuvées à la 64 ^{ème} Assemblée mondiale de la Santé	Résolutions et documents de l'OPS
		<p>et les mécanismes institutionnels intersectoriels pour une gestion intégrée des dangers et des risques liés à l'eau ; à mobiliser leurs efforts, afin d'accorder une priorité élevée à la réduction des disparités entre les zones urbaines, péri-urbaines et rurales en ce qui concerne l'accès à l'eau potable disponible à domicile ou à partir d'autres sources améliorées, les installations d'assainissement améliorées et l'hygiène... à renforcer les systèmes de surveillance de l'eau et de l'assainissement et d'alerte pour prévenir les maladies d'origine hydrique ; à élaborer des plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence... et à contribuer à l'élaboration de plans de gestion de la qualité sanitaire de l'assainissement, en collaboration avec les centres collaborateurs de l'OMS, les réseaux hébergés par l'OMS et les associations en relations officielles avec l'OMS.</p>	
<p>WHA64.27</p>	<p>Prévention des traumatismes chez l'enfant EB128.R15</p>	<p>L'AMS reconnaissant que les traumatismes chez l'enfant constituent une menace majeure pour la survie et la santé des enfants, qu'ils sont un problème de santé publique négligé ayant des conséquences importantes en termes de mortalité, de morbidité, de qualité de vie, de coûts sociaux et économiques et que, si aucune mesure n'est prise d'urgence, ce problème entravera la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, invite instamment les États Membres à donner la priorité à ce thème et à veiller à ce que les mécanismes de coordination intersectorielle nécessaires pour prévenir ces traumatismes soient mis en place ou renforcés ; à veiller au respect... de la Convention relative aux droits de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prévention de la violence et des traumatismes et promotion de la sécurité : appel à l'action dans la Région, CD48.R11

Résolution	Thèmes (et documents de référence)	Résumé des résolutions approuvées à la 64 ^{ème} Assemblée mondiale de la Santé	Résolutions et documents de l'OPS
		<p>(1989)... à mettre en œuvre, quand cela est nécessaire, les recommandations du Rapport mondial sur la prévention des traumatismes de l'enfant établi conjointement par l'OMS et l'UNICEF pour la prévention des traumatismes de l'enfant ; à intégrer la prévention des traumatismes chez l'enfant dans les programmes nationaux de développement de l'enfant et les autres programmes concernés... à renforcer les lois et les règlements existants en matière de prévention des traumatismes chez l'enfant; à renforcer les services d'urgence et les services et capacités de réadaptation... et à mieux sensibiliser et initier tous les acteurs de la société, sur les facteurs de risque de traumatismes des enfants.</p>	
<p>WHA64.28</p>	<p>Risques pour la santé des jeunes</p>	<p>L'AMS réaffirme les stratégies de l'OMS qui portent sur les principaux risques pour la santé des jeunes et qui prévoient des interventions spécifiques pour cette tranche d'âge et invite instamment les États Membres, conformément à leurs lois et réglementations nationales, à accélérer leur action, s'il y a lieu, et à élaborer des politiques et des plans pour agir sur les principaux déterminants de la santé des jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie régionale pour améliorer la santé des adolescents et des jeunes, CD48.R5 • Plan d'action sur la santé des adolescents et des jeunes, CD49.R14.

Table 2 : Thèmes administratifs et budgétaires

Résolution	Thèmes (et documents de référence)	Résumé des résolutions approuvée à la 64 ^e Assemblée mondiale de la Santé	Résolutions et documents de l'OPS
WHA64.3	Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2012-2013	Le montant total du budget effectif, toutes sources de fonds confondues, c'est-à-dire contributions fixées et contributions volontaires, s'élève à US \$3 958 979 000, ¹ répartis en trois segments : programmes de base, programmes spéciaux et dispositifs de collaboration et interventions en cas d'épidémies ou de crises. Pour l'exercice 2012-2013, le crédit sera de US \$1 038 840 000, financé par les contributions nettes des Membres pour un montant de US \$928 840 000, les recettes non fixes provenant des États Membres estimées à un montant de US \$15 000 000 si ce montant est disponible, et un virement au fonds de péréquation des impôts pour un montant de US \$95 000 000 et d'allouer ces crédits à diverses priorités de santé. Décide par ailleurs que le niveau du fonds de roulement restera fixé à son niveau existant qui est de US \$31 000 000 ; et prend acte que les contributions volontaires requises pour couvrir la part du budget effectif non financée par des contributions nettes des Membres s'élèvent à US \$3 015 139 000.	
WHA64.19	État du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés de contributions dans	Le cinquième rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à l'AMS64 sur l'état du recouvrement des contributions, incluait les Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution ; ceux-ci comprenaient les Comores, la Dominique, la Guinée-Bissau, la République centrafricaine, la Somalie et le	

¹ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

Résolution	Thèmes (et documents de référence)	Résumé des résolutions approuvée à la 64 ^e Assemblée mondiale de la Santé	Résolutions et documents de l'OPS
	une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution	Tadjikistan pour lesquels le droit de vote était suspendu à partir de l'ouverture de l'AMS64.	
WHA64.21	Barème des contributions 2012–2013	Le barème des contributions des Membres et des Membres associés pour l'exercice 2012-2013 est adopté.	

B. QUARANTE ET UNIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

13. Le présent document présente les résolutions adoptées lors de la Quarante et unième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains (OEA) qui s'est tenue à San Salvador (El Salvador), du 5 au 7 juin 2010.

14. Ont assisté à cette Session les ministres des relations extérieures des États Membres du continent américain et d'autres délégations officielles. En sus des États Membres étaient présents les représentants des gouvernements accrédités en qualité d'Observateurs permanents ainsi que les représentants des organismes du système interaméricains, dont l'Organisation panaméricaine de la Santé et les institutions qui font partie du Groupe de travail mixte de suivi des Sommets. Le Ministre des relations extérieures d'El Salvador a été élu à la présidence de cette Session ordinaire de l'Assemblée générale.

15. Le thème de l'Assemblée a été "La sécurité citoyenne" et les chefs de délégation se sont référés à cette question dans leurs interventions. En sus des résolutions et des déclarations émanées de cette session, a été adoptée la Déclaration de San Salvador qui est reproduite à l'annexe B du présent document. Cette déclaration est liée à la résolution adoptée par le 50^e Conseil directeur et intitulée "Santé, sécurité humaine et bien-être" (CD50.R16 [2010]).

16. La plupart des recommandations et résolutions ont été discutées et approuvées par le Conseil permanent. Les points qui n'ont pas bénéficié d'un consentement préalable ou les nouveaux points proposés par les États Membres ont été discutés à la Commission générale de l'Assemblée ou par des groupes de travail spéciaux qui ont tenu des réunions parallèlement à la réunion plénière.

17. Ont été retenues cinq résolutions qui revêtent un intérêt pour les organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé et qui sont liées à ses travaux en tant qu'organisme spécialisé en matière de santé du système interaméricain (tableau en annexe).

Mesure à prendre par le Conseil directeur

18. Le Conseil directeur est invité à prendre note du présent rapport.

Tableau 1: Résolutions adoptées par l'Assemblée générale de l'OEA lors de sa Quarante et unième Session ordinaire² et qui sont liées aux activités de l'Organisation panaméricaine de la Santé

Résolutions de l'Assemblée ³	Rapport avec les activités de l'OPS
<p>AG/RES. 2694 (XLI-O/11)</p> <p>PROMOTION ET RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE: SUIVI DE LA CHARTE DÉMOCRATIQUE INTERAMÉRICAINNE</p>	<p>Rapport avec le Programme d'action sanitaire pour les Amériques.</p>
<p>AG/RES. 2689 (XLI-O/11)</p> <p>PROMOTION DES DROITS HUMAINS DE LA FEMME, DE L'ÉQUITÉ AINSI QUE DE LA PARITÉ HOMMES-FEMMES"</p>	<p>Rapports avec les résolutions précédentes adoptées par les 44^e et 48^e sessions du Conseil directeur de l'OPS sur la prévention de la violence dans les Amériques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répercussions de la violence sur la santé des populations des Amériques (résolution CD44.R13 [2003]) • Prévention de la violence et des traumatismes et promotion de la sécurité : appel à l'action dans la région (résolution CD48.R11 [2008])
<p>AG/RES. 2664 (XLI-O/11)</p> <p>PROGRAMME D'ACTION DE LA DÉCENNIE DES AMÉRIQUES POUR LES DROITS ET LA DIGNITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES (2006-2016) ET APPUI À SON SECRÉTARIAT TECHNIQUE (SEDISCAP)</p>	<p>Rapport avec le Plan d'action pour la mise en œuvre de la politique sur l'égalité des sexes (résolution CD49.R12 [2009])</p>
<p>AG/RES. 2689 (XLI-O/11)</p> <p>PROMOTION DES DROITS HUMAINS DE LA FEMME, DE L'ÉQUITÉ AINSI QUE DE LA PARITÉ HOMMES-FEMMES</p>	<p>Rapport avec le Programme de parité hommes-femmes, de diversité et des droits de la personne. "La santé et les droits de l'homme" (résolution CD50.R8 [2010])</p>

² Tiré du document AG/doc.5232/11, 7 juin 2011
<http://www.oas.org/consejo/sp/AG/Documentos/AG05445S05.doc>

Résolutions de l'Assemblée³	Rapport avec les activités de l'OPS
AG/RES. 2673 (XLI-O/11) L'ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE DANS L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE DANS LES AMÉRIQUES	Rapport avec "La santé et les droits de l'homme" (résolution CD50.R8 [2010])
AG/RES. 2621 (XLI-O/11) PLAN D'ACTION CONTINENTAL SUR LES DROGUES 2011-2015	Rapport avec la Stratégie relative à l'usage de substances psychoactives et la santé publique . (résolution CD50.R2 [2010])
AG/RES. 2633 (XLI-O/11) SOUTIEN ET SUIVI DU PROCESSUS DES SOMMETS DES AMÉRIQUES	Rapport avec les activités de l'OPS dans le cadre du Groupe de travail mixte . Suivi des mandats relatifs à la santé et contribution technique à titre d'appui au Secrétariat des Sommets de l'OEA et au Secrétariat du Gouvernement hôte du Sixième Sommet des Amériques - 2012 (Colombie)
AG/RES. 2647 (XLI-O/11) LES MÉCANISMES EXISTANTS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES, D'INTERVENTION ET D'AIDE HUMANITAIRE ENTRE LES ÉTATS MEMBRES	Rapport avec le plan d'action sur la sécurité des hôpitaux (résolution CD50.R15) [2010]. Au moyen du Programme de réduction des risques de catastrophes et d'aide humanitaire, l'OPS prête sa collaboration et fait partie de ce mécanisme.
AG/RES. 2649 (XLI-O/11) LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES PAYS DU CONTINENT AMÉRICAIN	Rapport avec la Stratégie et le Plan d'action concernant le changement climatique, document CD 51/6 (2011) du 51 ^e Conseil directeur et résolution CE148.R2 (2011)
AG/RES. 2653 (XLI-O/11) DROITS DE LA PERSONNE, ORIENTATION SEXUELLE ET IDENTITÉ DE GENRE	Rapport avec le Programme relatif aux questions de genre, de droits de l'homme et de diversité "La santé et les droits de l'homme" (résolution CD50.R8 [2010])

Résolutions de l'Assemblée ³	Rapport avec les activités de l'OPS
<p>AG/RES. 2654 (XLI-O/11)</p> <p>PROTECTION DES DROITS HUMAINS DES PERSONNES ÂGÉES</p>	<p>Rapport avec le Programme de la santé des personnes âgées et les droits de l'homme "La santé et les droits de l'homme" (résolution CD50.R8 [2010])</p>
<p>AG/RES. 2674 (XLI-O/11)</p> <p>PROJET DE DÉCLARATION AMÉRICAINE DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES</p>	<p>Rapport avec le Programme relatif aux questions de genre, de droits de l'homme et de diversité "La santé et les droits de l'homme" (résolution CD50.R8 [2010]))</p>
<p>AG/RES. 2677 (XLI-O/11)</p> <p>PROJET DE CONVENTION INTERAMÉRICAINE CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION ET D'INTOLÉRANCE</p>	<p>Rapport avec le Programme relatif aux questions de genre, de droits de l'homme et de diversité. L'OPS participe aux réunions concernant la convention.</p>
<p>AG/RES. 2682 (XLI-O/11)</p> <p>PROTECTION DU CONSOMMATEUR: CONSOLIDATION DU RÉSEAU POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DU CONSOMMATEUR ET CRÉATION D'UN SYSTÈME INTERAMÉRICAIN D'ALERTE RAPIDE</p>	<p>Rapport avec le Règlement sanitaire international 2005) (résolution CSP27.R13 [2007]), les programmes d'innocuité des aliments, d'alerte rapide, de réponse et de maladies épidémiques. L'OPS participe au Réseau interaméricain de protection du consommateur.</p>
<p>AG/RES. 2693 (XLI-O/11)</p> <p>RECONNAISSANCE ET PROMOTION DES DROITS DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE DANS LES AMÉRIQUES</p>	<p>Rapport avec le Programme relatif aux questions de genre, de droits de l'homme et de diversité "La santé et les droits de l'homme" (résolution CD50.R8 [2010])</p>

ANNEXE B-1

AG/DEC. 66 (XLI-O/11)

DÉCLARATION DE SAN SALVADOR SUR LA SÉCURITÉ CITOYENNE DANS LES AMÉRIQUES

(Résolution adoptée à la quatrième séance plénière
tenue le 7 juin 2011)

LES MINISTRES DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET CHEFS DE DÉLÉGATION DES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA) réunis à San Salvador (El Salvador) à l'occasion de la Quarante et unième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA,

RECONNAISSANT que la paix, la sécurité, la démocratie, les droits de la personne, le développement et la coopération sont les piliers du système interaméricain, qu'ils sont interdépendants et se renforcent mutuellement,

CONVAINCUS que tout effort de coopération à caractère multilatéral dans le domaine de la sécurité doit respecter pleinement les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique des États et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, conformément à la Charte de l'Organisation des Nations Unies, à la Charte de l'Organisation des États Américains et au droit international et doit également prendre en considération les différentes perspectives concernant les menaces contre la sécurité des États et leurs priorités dans ce domaine,

RECONNAISSANT que la Déclaration sur la sécurité dans les Amériques réaffirme que la conception de la sécurité dans le Continent américain a une portée multidimensionnelle et comporte les menaces traditionnelles ainsi que les nouvelles menaces, préoccupations et autres défis qui se posent pour la sécurité des États du Continent américain; elle inclut les priorités de chaque État, contribue à la consolidation de la paix, au développement intégré et à la justice sociale et est basée sur les valeurs démocratiques, le respect, la promotion et la protection des droits de la personne, la solidarité, la coopération et le respect de la souveraineté nationale,

RECONNAISSANT ÉGALEMENT que par l'adoption de l'Engagement en faveur de la sécurité publique dans les Amériques, lors de la Première Réunion des ministres en matière de sécurité publique des Amériques (MISPA-I) tenue au Mexique les 7 et 8 octobre 2008, les États membres ont fait connaître leur volonté politique et la priorité qu'ils accordent à la lutte contre la criminalité, la violence et l'insécurité menée d'une manière conjointe, solidaire, préventive, intégrale, cohérente, effective et permanente,

RECONNAISSANT PAR AILLEURS le Consensus de Santo Domingo sur la sécurité publique, adopté lors de la Deuxième Réunion des ministres responsables de la sécurité publique des Amériques (MISPA-II) tenue en République dominicaine du 3 au 5 novembre 2009,

RÉAFFIRMANT que les réunions des ministres de la justice des Amériques (REMJA) et d'autres réunions de responsables de la justice pénale sont des forums importants et efficaces pour promouvoir et renforcer l'entente mutuelle, la confiance, le dialogue et la coopération pour la formulation de politiques de justice pénale et d'intervention face aux menaces contre la sécurité,

RAPPELANT les droits consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, la Convention américaine relative aux droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques,

PRENANT NOTE du Rapport sur la sécurité citoyenne et les droits de la personne, élaboré par la Commission interaméricaine des droits de l'homme et présenté par celle-ci en décembre 2009,

RECONNAISSANT que la sécurité publique est un devoir et une obligation incombant exclusivement à l'État, qu'elle renforce l'État de droit et a pour finalité de préserver l'intégrité et la sécurité des personnes et de protéger l'exercice de tous leurs droits,

PRENANT EN COMPTE que la participation citoyenne et communautaire est fondamentale pour la promotion et la viabilité des politiques de sécurité publique,

RECONNAISSANT que les conditions de la sécurité publique s'améliorent avec le plein respect des droits de la personne et des libertés fondamentales ainsi qu'avec la promotion de l'éducation, de la culture, de la santé et du développement économique et social,

RECONNAISSANT ÉGALEMENT qu'il faut encourager et renforcer des politiques d'État sur la sécurité publique qui soient intégrales et durables, et qui garantissent la protection et la promotion des droits de la personne et accordent une importance particulière au traitement des causes de la criminalité et de la violence,

SOULIGNANT la nécessité de continuer à coordonner les activités internationales de prévention de catastrophes naturelles, d'atténuation de leurs effets et d'intervention y afférentes, à encourager la participation des communautés et à renforcer les capacités nationales et celles des organismes compétents en matière de gestion des risques,

RÉAFFIRMANT l'engagement de promouvoir, dans le respect de l'État de droit, une culture de paix et de non-violence, laquelle doit être interprétée comme l'ensemble de valeurs, d'attitudes et de comportements fondés sur le respect de la vie, de l'être humain et de sa dignité, et qui place au premier plan les droits de la personne, la fin de la violence et l'adhésion aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de solidarité et de tolérance ainsi que le respect de la diversité,

RECONNAISSANT que la criminalité et la violence ont des répercussions négatives sur le développement social, économique et politique de nos sociétés,

CONSIDÉRANT que, dans la Charte de l'OEA, les États membres ont convenu que l'égalité des chances, l'élimination de la pauvreté absolue et la répartition équitable des richesses et des revenus, ainsi que la participation totale de leurs peuples à la prise des décisions relatives à leur propre développement sont, entre autres, des objectifs essentiels du développement intégral,

RECONNAISSANT la nécessité d'adopter des mesures pour créer des conditions de développement social, économique, politique et culturel de manière à favoriser l'inclusion sociale, réduire les inégalités et créer des débouchés pour leurs peuples, contribuant ainsi à la prévention de la criminalité, de la violence et de l'insécurité,

RÉITÉRANT l'engagement d'aborder les problématiques liées aux pandémies, aux catastrophes naturelles et aux catastrophes d'origine humaine,

RÉAFFIRMANT que les États ont l'obligation et la responsabilité de fournir l'aide humanitaire nécessaire pour protéger la vie, l'intégrité de la personne et la dignité de leurs habitants en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine,

CONSIDÉRANT qu'il est important d'adopter des politiques, des programmes et des activités visant à prévenir et à neutraliser la criminalité, la violence et l'insécurité, qui prévoient des mesures de protection pour les groupes en situation de vulnérabilité,

CONVAINCUS que l'élimination de la violence contre les femmes sous toutes ses formes est une condition indispensable pour leur développement individuel et social et leur participation pleine et égalitaire au sein de la société; ainsi que de l'importance d'intégrer la perspective de la parité hommes-femmes dans les politiques de sécurité,

RECONNAISSANT l'importance d'offrir aux jeunes, en particulier ceux qui se trouvent en situation de risque, des débouchés et des perspectives en matière d'éducation, de formation, d'emploi, de culture, de sport et de loisir, dans le but de prévenir la violence,

RÉAFFIRMANT que la prévention, la sanction et l'élimination du trafic illicite de migrants, de la traite des personnes et de l'exploitation sous toutes ses formes, y compris l'exploitation sexuelle des femmes, des enfants et des adolescents, constituent un engagement des États membres qu'il faut conformer aux instruments juridiques nationaux et internationaux en la matière, en coopération avec la société civile, selon le cas,

COMPTE TENU que les activités de la criminalité transnationale organisée peuvent servir à financer et à faciliter le terrorisme,

RECONNAISSANT l'importance de continuer à renforcer l'application des lois et les capacités en matière de justice pénale,

RECONNAISSANT ÉGALEMENT l'importance de l'entraide en matière pénale et d'extradition pour faire face à la préparation, à la planification, à la commission, à l'exécution ou au financement d'actes terroristes ainsi qu'à la corruption et à la criminalité organisée, conformément à leurs législations internes et aux conventions internationales,

CONSIDÉRANT l'importance de la coopération internationale pour l'amélioration des conditions économiques et sociales, ainsi que son impact sur le renforcement de la sécurité publique,

RÉAFFIRMANT l'importance de poursuivre et de renforcer la coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et internationale en matière de sécurité publique,

DÉCLARENT:

1. Que leur priorité est de continuer à concentrer leurs efforts, leurs interventions et leur volonté politique sur le renforcement de la sécurité citoyenne comme élément de la sécurité publique dans leurs pays.

2. Que l'État est tenu d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques en matière de sécurité publique dans le cadre d'un régime démocratique, de la primauté de l'État de droit et du respect des droits de la personne, destinées à assurer la sécurité et à renforcer la cohabitation pacifique dans leurs communautés.

3. Que les politiques de sécurité publique doivent promouvoir des mesures visant à traiter les causes qui entraînent la criminalité, la violence et l'insécurité.

4. Que l'individu est le centre de la sécurité citoyenne, qui s'entend comme un élément de la sécurité publique, et que par conséquent il doit être un élément-clé de la définition et de la mise en œuvre des options qui permettront de construire des communautés et des sociétés plus sûres, plus durables et plus conformes à leurs aspirations à la démocratie et au développement socio-économique et culturel.

5. Que les politiques publiques de sécurité exigent la participation et la coopération de multiples intervenants, notamment les individus, les gouvernements à tous les niveaux, la société civile, les communautés, les médias, le secteur privé et les universités, afin de renforcer la promotion d'une culture de paix et de non-violence et de satisfaire d'une manière effective et participative les besoins de la société tout entière.

6. L'importance de renforcer la capacité de l'État d'impulser des politiques intégrales de sécurité publique à long terme, qui tiennent compte de la perspective de la parité hommes-femmes et des besoins des groupes en situation de vulnérabilité, et qui incluent la promotion et la protection des droits de la personne en adaptant, s'il y a lieu, le cadre juridique, les structures, les programmes, les procédures opérationnelles et les mécanismes de gestion correspondants.

7. La nécessité de continuer à mettre en œuvre des politiques et des activités en matière de prévention, d'application des lois, de rééducation et de réinsertion sociale qui

garantiront l'adoption d'une approche intégrale pour lutter contre la criminalité, la violence et l'insécurité, afin de promouvoir la sécurité publique.

8. Leur détermination de formuler des politiques publiques et des programmes éducatifs qui tendent à réaliser une transformation culturelle propice à l'élimination de la violence intrafamiliale.

9. L'importance de continuer à encourager les mesures visant à garantir à leurs populations l'accès à la justice et à la protection qu'offre un système de justice pénale efficace, transparent et fiable.

10. La nécessité de continuer à promouvoir des systèmes pénitentiaires fondés sur le respect de la dignité humaine et des droits de la personne, qui incluent des politiques et des pratiques de rééducation et de réinsertion sociale.

11. Leur engagement à renforcer les liens entre le développement et la sécurité et, en ce sens, à impulser l'interaction croissante entre les secteurs du développement intégré et de la sécurité multidimensionnelle de l'Organisation des États Américains (OEA).

12. L'importance de poursuivre et de renforcer la coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et internationale en matière de sécurité publique.

13. L'engagement d'approfondir la coopération interaméricaine en faveur du développement intégré et de renforcer les mécanismes et activités de coopération afin de s'attaquer d'urgence à la pauvreté absolue, aux inégalités et à l'exclusion sociale.

14. La nécessité de continuer à coordonner les activités internationales de prévention de catastrophes naturelles, d'atténuation de leurs effets et d'intervention y afférentes, à encourager la participation des communautés et à renforcer les capacités nationales et celles des organismes compétents en matière de gestion des risques.

15. La nécessité de continuer à renforcer les mécanismes de coopération bilatéraux, sous-régionaux, régionaux et internationaux conformément aux principes établis dans la Charte de l'OEA pour affronter, prévenir et combattre de manière intégrale et efficace la criminalité transnationale organisée, le trafic illicite d'armes, la traite des personnes, le trafic illicite de migrants, le problème mondial des drogues, le blanchiment des avoirs, la corruption, le terrorisme, les enlèvements, les bandes armées criminelles et les délits associés à l'utilisation des technologies, y compris la cybercriminalité, car ils peuvent affecter, dans certains cas, le développement social, économique et politique ainsi que l'ordre juridique et institutionnel.

16. Qu'ils chargent le Conseil permanent d'œuvrer, en consultation et en coordination avec les bureaux nationaux de la Réunion des ministres responsables de la sécurité publique des Amériques (MISPA) et de la Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA), et avec la collaboration du Secrétariat général, à l'élaboration d'un plan d'action continental qui donnera suite à la présente Déclaration de San Salvador, et de soumettre celui-ci à l'examen de l'Assemblée générale, lors de sa Quarante-deuxième Session ordinaire.

17. Qu'ils demandent au Secrétariat général de rechercher le financement requis pour l'élaboration du plan d'action et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa prochaine session ordinaire, sur les démarches réalisées à cet effet.

C. ORGANISATIONS SOUS-RÉGIONALES

19. Les résolutions et accords principaux adoptés dans diverses instances régionales et sous-régionales des systèmes d'intégration relatifs à la santé publique et revêtant un intérêt pour les Organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé sont présentés à la suite :

A. Ibéroamérique

- *Sommets ibéroaméricains* – Conférence ibéroaméricaine de Ministres de la Santé

B. Amérique centrale

- *Système* d'intégration *centraméricaine* (SICA) – *Conseil des Ministres de la Santé d'Amérique centrale* (COMISCA)
- *Réunion du Secteur de la Santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine* (RESSCAD)

C. Caraïbes

- *Communauté des Caraïbes* (CARICOM) – *Conseil du développement humain et social* (COHSOD)

D. Amérique du Sud

- *Union des nations sud-américaines* (UNASUR) – Conseil sud-américain de Santé
- *Communauté andine des Nations* (CAN) – *Organisme de Santé des Andes/Accord Hipólito Unanue* (ORAS/CONHU)
- *Marché commun du Sud* (MERCOSUR) – *Sous-groupe de travail No.11/Santé* (SGT 11)
- *Organisation du Traité de coopération amazonien* (OTCA) – Nouvel agenda stratégique OTCA 2012-2020 : Gestion régionale de la Santé

20. Dans le cas de la Conférence ibéroaméricaine des Ministres de la Santé, les Ministres de la Santé des États Membres de la Région et d'Ibéroamérique, ainsi que d'autres délégués officiels, ont assisté aux réunions qui ont lieu pour discuter les thèmes apparentés à la santé publique régionale. Outre les États Membres, dans certains cas étaient présents les représentants des gouvernements accrédités à titre d'observateurs permanents ou d'États associés, les représentants des divers organismes et entités du Système interaméricain, parmi lesquels se trouvent l'Organisation panaméricaine de la Santé, ainsi que les représentants des agences de coopération, entre autres.

21. Les résolutions et accords qui revêtent un intérêt pour les Organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé et qui sont liés à son travail en tant

qu'organisme spécialisé en santé du Système interaméricain ont été sélectionnés (tableaux annexes).

22. Il faut signaler qu'afin d'officialiser le travail qu'elle réalise avec les instances sous-régionales d'intégration, l'Organisation panaméricaine de la Santé introduit dans le Budget-programme 2006-2007 une section consacrée aux programmes sous-régionaux (document officiel 317, Projet de budget-programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour l'exercice financier 2006-2007, approuvé par le Conseil directeur CD46.R8 [2005]).

Mesure à prendre par le Conseil directeur

23. Le Conseil directeur est prié de prendre note du présent rapport.

ANNEXE
Résolutions et accords relatifs à la santé
approuvés par les instances sous-régionales d'intégration⁴
et qui sont apparentés aux activités de l'OPS

A) IBÉROAMÉRIQUE

• **Sommets ibéroaméricains**

La XIII^e Conférence ibéroaméricaine de Ministres de la Santé s'est tenue au Paraguay, pays qui exerce la Présidence pro tempore en 2011. Chaque année, des réunions sectorielles ont lieu avant le Sommet présidentiel. Dans le cas de la santé, est célébrée la Conférence ibéroaméricaine de Ministres de la Santé, occasion à laquelle une Déclaration est adoptée et une série de paragraphes est soumise à la considération des Chefs d'État et de Gouvernement, pour être inclus dans la Déclaration finale présidentielle qui est adoptée. Le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement se tiendra au Paraguay les 28 et 29 octobre 2011. Lien à la Déclaration finale de la Conférence ibéroaméricaine de Ministres de la Santé : <http://www.mre.gov.py/cumbre-iberoamericana/descargas-cumbre/DECLARACION%20XIII%20CONFERENCIA%20IBERO%20SALUD%20%20Español.pdf>

XIII^e Conférence ibéroaméricaine de Ministres de la Santé « Vers un État qui garantit le droit à la santé » Luque, Paraguay, juin 2011	
ACCORDS INSCRITS DANS LA DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE IBÉROAMÉRICAINNE	RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE L'OPS
Droit à la santé, universalité des soins, équité dans l'accès et la qualité des prestations	Programme d'action sanitaire pour les Amériques Plan stratégique, ainsi que relation avec les programmes de coopération technique de l'OPS/OMS avec ses États Membres.
Entreprendre des actions conjointes qui permettent et garantissent l'accès à des services de santé équitables, aux médicaments, à l'utilisation des équipements et des technologies appropriés...	Renforcement des autorités de réglementation nationales en matière de médicaments et produits biologiques (CD50.R9, 2010).
Exhorter les États à assurer le financement durable des systèmes de santé...	Réseaux intégrés de services de santé fondés sur les soins de santé primaires (CD49.R22, 2009)

⁴ Les dernières réunions qui ont pris place dans le cadre des instances sous-régionales relatives à la santé ont été tenues en compte.

XIII^e Conférence ibéroaméricaine de Ministres de la Santé « Vers un État qui garantit le droit à la santé » Luque, Paraguay, juin 2011	
ACCORDS INSCRITS DANS LA DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE IBÉROAMÉRICAINNE	RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE L'OPS
Incorporer l'approche des déterminants sociaux dans les politiques de santé...	La santé néonatale dans le contexte de la santé maternelle, infantile et juvénile pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire des Nations Unies (CD47.R19 , 2006) Promotion de la santé : réalisations et aspirations contenues dans les chartes d'Ottawa et de Bangkok (CD47.R20 , 2006)
Renforcer le rôle de l'autorité sanitaire pour assumer une fonction de leadership dans l'approche intersectorielle de la santé...	Institutions nationales associées à l'OPS en matière de coopération technique (CD50.R13 , 2010)
Impliquer, engager et exhorte les autorités des autres secteurs pour qu'elles répondent aux besoins sanitaires... Renforcer le rôle directeur de l'État...	Lien avec le Programme d'action sanitaire pour les Amériques La santé et les relations internationales : leur lien avec la gestion du développement national de la santé (CD48.R16 2008). Institutions nationales associées à l'OPS en matière de coopération technique (CD50.R13 , 2010)
Renforcer la formation de ressources humaines... Échanger entre les pays ibéroaméricains les expériences en matière de formation et de gestion des ressources humaines...	Stratégie pour le développement des compétences du personnel de santé dans les systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires (CD50.R7 , 2010)
Dynamiser les réseaux de santé existants...	Institutions nationales associées à l'OPS en matière de coopération technique (CD50.R13 , 2010)
Renforcer les systèmes d'information sanitaire...	Plan d'action régional pour le renforcement du recueil des données d'état civil et de santé (CD48.R6 , 2008)

XIII^e Conférence ibéroaméricaine de Ministres de la Santé « Vers un État qui garantit le droit à la santé » Luque, Paraguay, juin 2011	
ACCORDS INSCRITS DANS LA DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE IBÉROAMÉRICAINE	RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE L'OPS
<p>Réaffirmer que le renforcement des systèmes intégrés de santé est essentiel pour le développement de nos États...</p>	<p>Stratégie pour le développement des compétences du personnel de santé dans les systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires (CD50.R7, 2010)</p> <p>Lien avec l'engagement et la Déclaration régionale sur les nouvelles orientations de l'APS (Déclaration de Montevideo, 2005) et Conférence internationale sur l'APS (Argentine, 2007).</p>
<p>Officialiser les accords suivants au XXI^e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nos États ont l'obligation de garantir l'exercice du droit à la santé, en assurant l'universalité des soins, l'équité dans l'accès, la qualité dans les prestations et le financement suffisant et soutenable des systèmes de santé de nos pays dans le cadre d'un système de protection sociale. 2. Nos États doivent incorporer l'approche des déterminants sociaux dans les politiques publiques de santé, en renforçant le rôle de l'autorité sanitaire pour qu'elle assume un rôle de leadership dans l'approche intersectorielle et dans la promotion de la participation sociale à la santé, incorporant la perspective de genre et l'interculturalité. 3. Nous exprimons notre intérêt à développer des instruments, identifier et échanger des expériences et des bonnes pratiques dans des domaines tels que la construction de systèmes universels de santé, le développement et la gestion de RRHH, les systèmes d'information et l'application de nouvelles technologies. 	<p>Tous ces thèmes sont étroitement liés au Programme d'action sanitaire pour les Amériques et aux programmes techniques de l'Organisation impliqués dans ces thèmes (services de santé, information en santé, ressources humaines en santé, santé et les déterminants sociaux, médicaments et produits biologiques, égalité des genres et interculturalité, entre autres).</p>

B) CENTRAMÉRIQUE

- **Système d'intégration centraméricaine (SICA)**

Le Conseil des Ministres de la Santé d'Amérique centrale (COMISCA) du Système d'intégration centraméricaine (SICA) se réunit en sessions ordinaires deux fois par an dans les pays qui exercent la Présidence pro tempore. La dernière réunion du COMISCA s'est tenue au Guatemala, pays qui a exercé la Présidence pro tempore durant le premier semestre de 2011. Pour le second semestre 2011, la Présidence pro tempore est exercée par El Salvador. Les Ministres et Secrétaires de Santé participent à ce forum. L'OPS/OMS participe aux réunions ordinaires du Conseil sur invitation du Secrétariat exécutif du COMISCA en tant qu'organisme chef de file dans les thèmes de santé dans la Région et pour son travail de consultation technique dans les Commissions techniques thématiques (ressources humaines, surveillance en santé et systèmes d'information, mécanisme et coordination régionale pour le VIH/Sida, maladies chroniques, cancer et médicaments). De plus, l'OPS/OMS dispose d'un représentant permanent au Comité exécutif pour l'exécution du Plan de santé de Centramérique et République dominicaine (CEIP) et au Comité consultatif de la Commission de Surveillance en santé et systèmes d'information. Lien pour accéder à l'information sur COMISCA :

<http://www.sica.int/busqueda/Noticias.aspx?IDItem=60613&IDCat=3&IdEnt=143&Idm=1&IdmStyle=1>

Système d'intégration centraméricaine XXXIV^e Réunion ordinaire du Conseil des Ministres de la Santé de Centramérique Antigua, Guatemala 23 et 24 juin 2011	
THÈMES APPROUVÉS COMISCA	RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE L'OPS
Accès aux médicaments	Lien avec le Fonds stratégique de l'OPS et avec le programme technique sur les médicaments et les technologies sanitaires.
Maladies chroniques et cancer	Stratégie régionale et plan d'action pour une approche intégrée de la prévention des maladies chroniques et de la lutte contre celles-ci, y compris l'alimentation, l'activité physique et la santé (CD47.R9 , 2006). Méthodes collectives et individuelles pour la prévention et la prise en charge du diabète et de l'obésité (CD48.R9 , 2008) Stratégie et plan d'action régionaux pour la prévention et le contrôle du cancer du col de l'utérus (CD48.R10 , 2008)
Sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) Élaboration de l'Agenda régional SAN-ARSAN	Lien avec l'Alliance panaméricaine pour la nutrition et le développement.

Système d'intégration centraméricaine XXXIV^e Réunion ordinaire du Conseil des Ministres de la Santé de Centramérique Antigua, Guatemala 23 et 24 juin 2011	
THÈMES APPROUVÉS COMISCA	RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE L'OPS
FOCARD-APS –Forum centraméricain et République dominicaine d'eau potable et assainissement	Lien avec programme technique de développement durable et santé environnementale.
Mécanisme de Coordination régionale Fonds mondial pour le VIH (instance consultative technique de COMISCA pour le thème du VIH)	Lien avec le programme technique du VIH. Stratégie et plan d'action pour l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et de la syphilis congénitale (CD50.R12 , 2010)
Développement des ressources humaines	Lien avec le programme technique pour le développement de RRHH en santé.
Surveillance de la santé	Plan d'action régional pour le renforcement du recueil des données d'état civil et de santé (CD48.R6 , 2008)
Faisabilité de Laboratoire régional de référence pour le VIH et stratégie de mobilisation de ressources	Lien avec le programme technique apparenté aux services de santé et laboratoire et le programme technique du VIH. Renforcement des autorités de réglementation nationales en matière de médicaments et produits biologiques (CD50.R9 , 2010).
Système méso-américain de santé publique	Lien avec le programme de travail sous-régional de l'OPS avec Centramérique et le Plan de santé de Centramérique et République dominicaine 2010-2015.

- **Réunion du Secteur de la Santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine (RESSCAD)**

La Réunion du Secteur de la Santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine – RESSCAD est un forum que dirigent les Ministres de la Santé de Centramérique et de la République dominicaine avec la participation des institutions de sécurité sociale et d'eau potable et assainissement et dans lequel se discutent les questions relatives au secteur de la santé. Ces réunions ont lieu une fois par an. La dernière RESSCAD s'est tenue à San José, Costa Rica, du 13 au 15 octobre 2010. L'OPS est le Secrétariat technique de ce forum. La prochaine RESSCAD se tiendra à Panama en 2011.

http://new.paho.org/resscad/index.php?option=com_content&task=view&id=118&Itemid=240

RESSCAD XXVI^e Réunion du Secteur Santé de Centramérique et République dominicaine San José, Costa Rica, 13 – 15 octobre 2010	
ACCORDS APPROUVÉS RESSCAD	RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE L'OPS
CRC XXVI ^e RESSCAD 1 Institutions d'eau et assainissement. FOCARD. Production de politiques publiques nationales en matière d'eau potable et assainissement. Révision de la législation comparée. Élaboration d'une proposition d'indicateurs pour suivre les progrès du secteur de l'eau et de l'assainissement.	Lien avec le programme technique de développement durable et de santé environnementale.
CRC XXVI ^e RESSCAD 2 Négociation conjointe et achat de médicaments. Exhorter les pays de la Région à procéder à l'achat des médicaments qui ont déjà été négociés en utilisant le mécanisme sélectionné pour chaque pays.	Le lien avec le Fonds stratégique de l'OPS est un mécanisme pour promouvoir l'accès aux fournitures essentielles de santé publique de bonne qualité dans les Amériques et avec le Fonds renouvelable de l'OPS pour l'achat de vaccins.
CRC XXVI ^e RESSCAD 3 Eau, santé et environnement Demander à l'OPS/OMS d'appuyer les institutions de l'eau dans l'application de la stratégie de plans de sécurité de l'eau et à la mobilisation de ressources pour étendre la couverture et la qualité du service de l'eau ... Élever au niveau de politique publique la thématique des plans de sécurité de l'eau et gestion du risque... Adopter l'indice de vulnérabilité comme instrument d'évaluation des systèmes d'eau potable...	Lien avec le programme technique de développement durable et santé environnementale. La santé et les droits de l'homme, (CD50.R8 , 2010)

RESSCAD XXVI^e Réunion du Secteur Santé de Centramérique et République dominicaine San José, Costa Rica, 13 – 15 octobre 2010	
ACCORDS APPROUVÉS RESSCAD	RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE L'OPS
<p>CRC XXVI^e RESSCAD 4 Ressources humaines Recommander l'approbation du plan de travail 2010-2011 développé par la Commission technique de développement de ressources humaines du COMISCA et demander aux pays d'en faciliter immédiatement son exécution....</p> <p>Exhorter les pays à renforcer leurs capacités nationales pour la conduite de politiques des ressources humaines en santé.</p>	<p>Cibles régionales en matière de ressources humaines en santé 2007-2015 (CSP27.R7, 2007)</p> <p>Stratégie pour le développement des compétences du personnel de santé dans les systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires (CD50.R7, 2010)</p>
<p>CRC XXVI^e RESSCAD 5 Santé et migration Demander au Secrétaire exécutif du COMISCA la formation d'un groupe de travail intersectoriel et interinstitutionnel, dans le cadre du Plan de santé de Centramérique et République dominicaine...</p>	<p>Lien avec le programme technique pour le développement des ressources humaines en santé.</p>
<p>CRC XXVI^e RESSCAD 6 Systèmes d'information et production de données factuelles pour les politiques de santé</p>	<p>Plan d'action régional pour le renforcement du recueil des données d'état civil et de santé (CD48.R6, 2008)</p>
<p>CRC XXVI^e RESSCAD 7 Proposition de modification du Règlement de la RESSCAD</p>	<p>Lien avec les activités correspondant à l'OPS en qualité de Secrétariat technique de la RESSCAD.</p>

C) CARAÏBE

- **Communauté des Caraïbes (CARICOM)**

Les Ministres de la Santé de la CARICOM se réunissent en sessions ordinaires dans le cadre du Conseil du développement humain et social (COHSOD selon son acronyme en anglais) deux fois par an. La dernière réunion s'est tenue au mois d'avril 2011 au Guyana. L'OPS participe en qualité d'organisme consultatif technique en santé et offre ses installations pour la célébration des réunions du Caucus de Ministres de la Santé des Caraïbes et de partenaires de CARPHA – Agence de Santé publique des Caraïbes.

CARICOM Vingt-et-unième Réunion du Conseil du développement humain et social (COHSOD) Georgetown, Guyana, avril 2011 Promouvoir l'équité dans le développement humain à travers la santé publique »	
PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS PAR COHSOD	RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE L'OPS
Maladies chroniques non transmissibles	Stratégie régionale et plan d'action pour une approche intégrée de la prévention des maladies chroniques et de la lutte contre celles-ci, y compris l'alimentation, l'activité physique et la santé (CD47.R9 , 2006) Réponse de la santé publique aux maladies chroniques (CSP26.R15 , 2002)
Établissement de l'Agence de Santé publique des Caraïbes (CARPHA) – Signature de l'Accord intergouvernemental (IGA selon son acronyme en anglais)	Développement de la stratégie sous-régionale de coopération technique en santé pour les Caraïbes, coopération et intégration d'activités avec les Centres collaborateurs et spécialisés : CFNI et CAREC.
Santé mentale	Stratégie et plan d'action sur la santé mentale (CD49.R17 , 2009) La santé et les droits de l'homme (CD50.R8 , 2010)
Transmission verticale du VIH (mère à enfant) Groupe de tâches mondial pour l'élimination d'ici 2015 de nouvelles infections de VIH aux enfants Politique régionale modèle sur le VIH en relation à la stigmatisation et la discrimination (développée par PANCAP)	Stratégie et plan d'action pour l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et de la syphilis congénitale (CD50.R12 , 2010) Lien avec le programme technique du VIH.

CARICOM Vingt-et-unième Réunion du Conseil du développement humain et social (COHSOD) Georgetown, Guyana, avril 2011 Promouvoir l'équité dans le développement humain à travers la santé publique »	
PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS PAR COHSOD	RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE L'OPS
Politique pharmaceutique	<p>Lien avec la Réseau panaméricain pour l'harmonisation de la réglementation pharmaceutique</p> <p>Renforcement des autorités de réglementation nationales en matière de médicaments et produits biologiques (CD50.R9, 2010).</p>
Programmes modèles pour la formation d'infirmières	Lien avec programme technique de systèmes intégrés de santé fondés sur l'APS, éducation en infirmerie.
Politique sur la nutrition dans les écoles (développée par la Barbade)	Lien avec initiative écoles saines.

D) AMÉRIQUE DU SUD

- **Union de Nations sud-américaines (UNASUR)**

Le Conseil sud-américain de Santé de l'UNASUR dispose d'un Comité coordinateur, un Secrétariat technique et de groupes techniques. Le Secrétariat technique composé par la Présidence pro tempore et par des représentants de deux pays (Présidence pro tempore passée et prochaine) convoque et appuie les réunions du Conseil. L'OPS participe en qualité d'observateur au Comité coordinateur. Lien pour accéder à l'information sur le Conseil sud-américain de Santé: www.unasursalud.org

AMÉRIQUE DU SUD Union de Nations sud-américaines (UNASUR) IV^e Réunion ordinaire du Conseil sud-américain de Santé Montevideo, Uruguay 14 avril 2011	
RÉSOLUTIONS APPROUVÉES	RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE L'OPS
Statut du Pro Institut sud-américain de Gouvernement d'UNASUR (PRO ISAGS) : approuvé par la résolution N° 02 de 2011 du Conseil sud-américain de Santé	Stratégie régionale et plan d'action pour une approche intégrée de la prévention des maladies chroniques et de la lutte contre celles-ci, y compris l'alimentation, l'activité physique et la santé (CD47.R9 , 2006)
Maladies chroniques non transmissibles	Stratégie régionale et plan d'action pour une approche intégrée de la prévention des maladies chroniques et de la lutte contre celles-ci, y compris l'alimentation, l'activité physique et la santé (CD47.R9 , 2006)
Groupe intergouvernemental de falsification de médicaments	Renforcement des autorités de réglementation nationales en matière de médicaments et produits biologiques (CD50.R9 , 2010).
Plans opérationnels annuels de groupes de travail et réseaux : Réseaux du Pro ISAGS /UNASUR/Santé : <ul style="list-style-type: none"> • Réseau d'Instituts nationaux de Santé (RINS) • Réseau d'Écoles de Santé publique (RESP) • Réseau d'Écoles techniques de Santé (RETS) • Réseau de Bureaux de Relations internationales en Santé (ORIS) • Réseau d'Instituts nationaux de Cancer (RINC) 	<p>La santé et les relations internationales : leur lien avec la gestion du développement national de la santé (CD48.R16, 2008).</p> <p>Lien avec le programme technique pour le développement des ressources humaines en santé.</p>

AMÉRIQUE DU SUD Union de Nations sud-américaines (UNASUR) IV^e Réunion ordinaire du Conseil sud-américain de Santé Montevideo, Uruguay 14 avril 2011	
RÉSOLUTIONS APPROUVÉES	RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE L'OPS
AUTRES THÈMES DISCUTÉS DANS LE CONSEIL DE SANTÉ	
Réduction de la mortalité maternelle et néonatale	<p>Lien avec le programme technique sur la Santé familiale et communautaire.</p> <p>Plan d'action pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et les cas graves de morbidité maternelle (CD51/12, 2011)</p>
Styles de vie sains	<p>Stratégie régionale et plan d'action pour une approche intégrée de la prévention des maladies chroniques et de la lutte contre celles-ci, y compris l'alimentation, l'activité physique et la santé (CD47.R9, 2006)</p> <p>Santé, sécurité humaine et bien-être (CD50.R16, 2010)</p>
Lutte antitabac	Renforcement de la capacité des États membres pour mettre en œuvre les dispositions et les directives de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CD50.R6, 2010)
Observatoire andin des prix des médicaments et stratégie sur la dengue (présentés par le représentant d'ORAS/CONHU car ils peuvent revêtir un intérêt pour tous les pays de la Région)	Renforcement des autorités de réglementation nationales en matière de médicaments et produits biologiques (CD50.R9, 2010).
Plan stratégique OTCA (présenté par le représentant de cet organisme) alignement sur le Plan quinquennal UNASUR	Lien avec le programme technique chargé de la coopération technique sous-régionale.

- **Communauté andine des Nations – CAN**

Dans le cadre de la Communauté andine des Nations, les Ministres de la Santé de la zone andine se réunissent en sessions ordinaires une fois par an. L'Organisme de Santé des Andes/Accord Hipólito Unanue (ORAS/CONHU) agit comme Secrétariat technique de la Réunion de Ministres de la Santé de la Zone andine (REMSAA). La XXXII^e REMSAA s'est tenue à Santiago, Chili, en avril 2011. L'OPS participe à ces réunions en tant qu'organisme consultatif technique en santé. Lien pour accéder à l'information sur REMSAA : <http://www.orasconhu.org/remsa/resoluciones-6>

AMÉRIQUE DU SUD Communauté andine des Nations Organisme de Santé des Andes / Accord Hipólito Unanue (ORAS-CONHU) XXXII^e Réunion de Ministres de la Santé de la Zone andine (REMSAA) Santiago, Chili, 1^{er} avril 2011	
RÉSOLUTIONS APPROUVÉES	RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE L'OPS
REMSAA XXXII/464 Accès aux médicaments stratégiques et pharmacovigilance	Renforcement des autorités de réglementation nationales en matière de médicaments et produits biologiques (CD50.R9 , 2010).
REMSAA XXXII/465 Événements en santé publique mis en priorité dans le Réseau andin de surveillance épidémiologique : événements qui peuvent constituer une urgence de santé publique d'importance internationale.	Rapport d'avancement sur les questions techniques : (A) — Mise en œuvre du Règlement sanitaire international (2005) (CD50/INF/6 , 2010)
REMSAA XXXII/466 Réponse de pays andins pour le contrôle de la dengue	Dengue (CD44.R9 , 2003)
REMSAA XXXII/467 Reconnaissance Projet PAMAFRO et mécanisme de coordination régional andin	Lien avec le programme régional de paludisme. Stratégie et plan d'action sur le paludisme (CD51/11 , 2011)
REMSAA XXXII/468 Planification et gestion des ressources humaines en santé	Lien avec le programme technique pour le développement des ressources humaines en santé.

- **Marché commun du Sud (MERCOSUR)**

Dans ce domaine, il faut indiquer que dans les réunions du sous-groupe de travail 11 (SGT 11) sont approuvées les résolutions qui sont ensuite soumises à la considération du Groupe du Marché commun (GMC), sont discutés les projets de résolution soumis à consultation interne, et sont analysées les résolutions de caractère portant à recommandation dans chacune des commissions du SGT 11 (Commission de services de soins de santé, Commission de produits pour la santé, Commission de surveillance en santé, en plus des résolutions qui font la coordination nationale). En général, il s'agit de thèmes techniques relatifs à la réglementation et l'harmonisation de normes. L'OPS participe en qualité d'organisme technique consultatif en santé. La dernière de ces réunions, la XXXVI^e Réunion ordinaire du Sous-groupe de travail 11 « Santé » s'est tenue à Asunción, Paraguay, du 4 au 8 avril 2011. À cette occasion ont été adoptées les résolutions suivantes qui ont été officialisées au Groupe du Marché commun :

- a) 02/10 Certificat de vente libre pour les produits désinfectants
- b) 03/10 Interdiction de commercialisation de lait humain dans les États membres du MERCOSUR
- c) 06/09 Rév.1 Guide pour Études d'évaluation économique de technologies en santé
- d) 01/10 Rév.1 Règlement technique MERCOSUR sur protecteurs solaires dans les produits cosmétiques (Dérogation Rés. GMC No. 26/02)
- e) 13/09 Rév.2 RTM sur Liste de substances d'action de conservation permises pour les produits d'hygiène personnelle, cosmétiques, parfums. Dérogation de la Rés. No. 72/00.

Par ailleurs, les réunions de Ministres de la Santé du MERCOSUR sont tenues également, en sessions ordinaires, au moins deux fois par an (une sous chaque présidence pro tempore). La XXX^e Réunion de Ministres de la Santé du MERCOSUR a été tenue les 8 et 9 juin 2011 à Asunción, Paraguay.

AMÉRIQUE DU SUD MERCOSUR XXX^e Réunion de Ministres de la Santé du MERCOSUR Asunción, Paraguay, 8-9 juin 2011	
RÉSOLUTIONS APPROUVÉES	RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE L'OPS
No.1/11 Promotion de la santé dans le MERCOSUR	Promotion de la santé : réalisations et aspirations contenues dans les chartes d'Ottawa et de Bangkok (CD47.R20 , 2006)

AMÉRIQUE DU SUD MERCOSUR XXX^e Réunion de Ministres de la Santé du MERCOSUR Asunción, Paraguay, 8-9 juin 2011	
RÉSOLUTIONS APPROUVÉES	RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE L'OPS
No.2/11 Création de la Commission intergouvernementale des maladies non transmissibles dans le MERCOSUR	Stratégie régionale et plan d'action pour une approche intégrée de la prévention des maladies chroniques et de la lutte contre celles-ci, y compris l'alimentation, l'activité physique et la santé (CD47.R9 , 2006)
No. 3/11 Éducation supérieure en santé dans le MERCOSUR	Lien avec le programme technique pour le développement des ressources humaines en santé.
No. 4/11 Prioritisation des stratégies de prévention de la transmission mère-enfant du VIH et de la syphilis et prévention du VIH/MST dans les zones frontalières du MERCOSUR	Stratégie et plan d'action pour l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et de la syphilis congénitale (CD50.R12 , 2010)
No.5/11 Droits sexuels et génésiques des adolescents (es)	Plan d'action pour la santé des adolescents et des jeunes (CD49.R14 , 2009)
No.6/11 Recommandations pour le renforcement des actions de santé à la frontière du MERCOSUR	Rapport sur les progrès réalisés en matière technique : Règlement sanitaire international (y compris le rapport sur la pandémie [H1N1] 2009), (CD 49/INF/2 . Rév 1). Rapport d'avancement sur les questions techniques : Mise en œuvre du RSI (2005) (CD50/INF/6 , 2010).
No.7/11 Commission intergouvernementale de déterminants sociaux et promotion de la santé	Lien avec le programme technique sur le développement durable et la santé environnementale et avec les activités sur la promotion de la santé. Lien avec l'initiative Visages, Voix et Lieux.
No.8/11 Stratégie pour la création d'une Pharmacopée MERCOSUR	Lien avec le Réseau panaméricain pour l'harmonisation de la réglementation pharmaceutique. Renforcement des autorités de réglementation nationales en matière de médicaments et produits biologiques (CD50.R9 , 2010).
No.9/11 Registre MERCOSUR de don et de transplantation	Cadre de politique pour le don et la transplantation d'organes humains (CD49.R18 , 2009)
Déclaration de Ministres de la Santé publique du MERCOSUR sur le tabac	Renforcement de la capacité des États membres pour mettre en œuvre les dispositions et les directives de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CD50.R6 , 2010)

- **Organisation du Traité de coopération amazonien (OTCA)**

Les chefs d'État des Pays membres de l'OTCA ont décidé d'accorder à l'Organisation « un rôle rénové et moderne de forum de coopération, échange, connaissance et projection conjointe pour affronter les défis internationaux nouveaux et complexes qui se présentent ». Au cours de la X^e Réunion de Ministres des Relations extérieures (organe supérieur du Traité de coopération amazonien - TCA) des pays qui forment l'OTCA, le nouvel Agenda stratégique 2012-2020 a été approuvé.

Ce nouvel Agenda comporte parmi ses thèmes la gestion régionale de la santé, dont la mise en œuvre revient à la Coordination de santé du Secrétariat permanent de l'OTCA. L'OPS/OMS développe des actions de coopération technique avec cette Coordination, apparentées au chapitre de la santé du nouvel Agenda stratégique et à l'élaboration d'une analyse de la situation de la santé de l'Amazonie. La gestion régionale de la santé de l'OTCA a pour objectif d'appuyer les actions pour la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire en Amazonie et de coordonner avec UNASUR-Santé en évitant la superposition des actions.

Cette coopération technique sera officialisée par la signature d'un Accord de base entre les deux Organisations, qui aura lieu à l'occasion du 51^e Conseil directeur de l'OPS. Lien pour accéder à l'information sur l'OTCA: <http://www.otca.info/portal/coordenacao-interna.php?p=otca&coord=1>

AMÉRIQUE DU SUD ORGANISATION DU TRAITÉ DE COOPÉRATION AMAZONIEN (OTCA) X^e Réunion des Ministres des Relations extérieures Lima, Pérou, novembre 2010	
AGENDA STRATÉGIQUE OTCA 2012-2020 : GESTION RÉGIONALE DE SANTÉ	RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE L'OPS
Coordination avec d'autres initiatives en santé : Plan quinquennal du Conseil de Santé sud-américain de l'UNASUR 2010-2015	Lien avec la coopération technique que réalise l'OPS/OMS avec UNASUR – Santé.
Surveillance épidémiologique : Santé de la mère et de l'enfant ; maladies prévalentes et métaxéniques	Stratégie et plan d'action régionaux sur la santé néonatale dans le contexte des soins apportés à la mère, au nouveau-né et à l'enfant (CD48.R4 Rév.1 , 2008)
Santé environnementale : Surveillance et contrôle des vecteurs	Dengue (CD44.R9 , 2003)
Déterminants de santé en Amazonie	Lien avec le domaine du développement durable et de la santé environnementale.

AMÉRIQUE DU SUD ORGANISATION DU TRAITÉ DE COOPÉRATION AMAZONIEN (OTCA) X^e Réunion des Ministres des Relations extérieures Lima, Pérou, novembre 2010	
AGENDA STRATÉGIQUE OTCA 2012-2020 : GESTION RÉGIONALE DE SANTÉ	RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE L'OPS
Développement de systèmes de santé	Stratégie pour le développement des compétences du personnel de santé dans les systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires (CD50.R7 , 2010)
Technologies pour améliorer l'efficacité et la rentabilité des interventions en santé	Lien avec l'initiative pour le renforcement des autorités de réglementation nationales en matière de médicaments et produits biologiques (CD50.R09 2010). Stratégie pour le développement des compétences du personnel de santé dans les systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires (CD50.R7 , 2010)
Politique de ressources humaines pour l'Amazonie	Stratégie pour le développement des compétences du personnel de santé dans les systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires (CD50.R7 , 2010)
Impulsion, renforcement et consolidation de la recherche en Amazonie	Politique sur la recherche pour la santé (CD49.R10 , 2009)
Autres thèmes : Affaires autochtones Conservation, protection et exploitation durable des ressources naturelles renouvelables	La santé des populations autochtones des Amériques (CD47.R18) Lien avec programme technique de développement durable et santé environnementale.
